



GRAND CONSEIL

de la République et canton de Genève

M 3194

Signataires : Lionel Dugerdil, Florian Dugerdil, François Baertschi, Michael Andersen, Thierry Cerutti, Jean-Marc Guinchard, Patricia Bidaux, Guy Mettan, Gabriela Sonderegger, Jacques Blondin, Marc Falquet, Thierry Arn, Skender Salihi, Gilbert Catelain, François Erard, Christo Ivanov, Daniel Noël

Date de dépôt : 20 janvier 2026

Proposition de motion

Les bons gestes sauvent : renforçons la protection incendie avec le concours des professionnels du feu

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la connaissance des bons gestes et l'adoption des comportements adéquats peuvent sauver des vies en cas d'incendie ;
- que l'actualité dramatique a montré d'importantes lacunes en matière de gestes à adopter lors d'un incendie ;
- que ces lacunes concernent toutes les classes d'âge et notamment les jeunes ;
- que la formation dispensée lors de la scolarité obligatoire s'avère insuffisante ;
- que les professionnels chargés de la défense contre l'incendie déplorent un niveau général de connaissances insuffisant dans le public ;
- qu'il conviendrait de dispenser une formation à la sécurité incendie tant au degré primaire qu'au degré secondaire I ;
- que le personnel des établissements accueillant du public devrait être au bénéfice d'une formation à la sécurité incendie ;
- que l'acquisition de ces connaissances permettra de signaler aux autorités de surveillance d'éventuels manquements constatés,

invite le Conseil d'Etat

- à dispenser, en collaboration avec les professionnels du groupement SIS chargés de la défense contre l'incendie, une formation à la sécurité incendie tant aux élèves du degré primaire qu'à ceux du degré secondaire I ;
- à mener une campagne de prévention « sécurité incendie » avec le concours du groupement SIS et d'une agence de communication ;
- à s'assurer que l'intégralité du personnel des établissements accueillant du public dispose d'une formation à la sécurité incendie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La tragédie survenue aux premières heures du Jour de l'An à Crans-Montana nous a tous profondément heurtés. Nos pensées vont aux victimes, à leurs familles et à leurs proches, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cet événement dramatique. En ces moments de deuil, nous adressons notre soutien sincère à la population locale, aux équipes de secours, au personnel médical et à toutes les personnes mobilisées.

Un spectacle festif – des bougies étincelles sur des bouteilles de champagne – semble être à l'origine de l'incendie fulgurant dans un espace clos orné de mousse inflammable. L'enquête déterminera quelles négligences ont été commises en matière de sécurité incendie et établira les responsabilités des exploitants et de la commune.

La présente proposition de motion n'a pas pour objet de statuer sur le respect ou non des normes incendie (issues, alarmes, matériaux, capacité maximale) à la suite d'un drame survenu dans un autre canton. Loin de vouloir accabler des personnes, la motion part du constat fait par divers professionnels du feu que les meilleurs comportements face à l'incendie n'ont malheureusement pas été adoptés par le public ou le personnel présent. Or, comme on le sait, le facteur humain est souvent décisif pour minimiser l'ampleur d'un sinistre.

En cas d'urgence, toute personne devrait savoir immédiatement quels sont le comportement à adopter et les actions fondamentales à accomplir. Si les établissements scolaires disposent d'une organisation de protection incendie et effectuent périodiquement des exercices d'évacuation, nous pouvons regretter l'absence d'une véritable formation sur les bons réflexes à adopter en cas d'incendie, même s'il venait à survenir hors du cadre scolaire, notamment à la maison ou lors des loisirs. Quand le feu prend quelque part, bon nombre de personnes commencent à paniquer, alors qu'il est précisément important dans ces moments-là de garder son sang-froid et d'adopter les bons gestes.

La présente motion demande à ce qu'une véritable formation à la sécurité incendie soit dispensée par des professionnels chargés de la défense contre l'incendie aux élèves du degré primaire, ainsi qu'aux élèves du degré secondaire I. Chaque formation serait adaptée aux capacités des élèves, en tenant compte de leurs besoins.

Dans un canton tel que Genève, de nombreuses personnes n'ont pas eu l'opportunité au cours de leur scolarité de bénéficier d'une véritable

formation à la sécurité incendie. Quant à celles qui en ont reçu une, les acquis s'estompent naturellement avec le temps sans rappels réguliers. C'est pourquoi la motion invite également le Conseil d'Etat à mettre en place une campagne de prévention « sécurité incendie » rappelant les bons gestes à adopter pour sauver des vies et éviter des lésions corporelles. Cette campagne pourra être menée avec le concours du Service d'incendie et de secours (SIS) et d'une agence de communication.

La dernière invite demande à ce que l'intégralité du personnel des établissements accueillant du public dispose d'une formation à la sécurité incendie, ce qui constituerait une plus-value par rapport à aujourd'hui en améliorant la sécurité tant des clients que des collaborateurs. Outre l'acquisition d'un regard affûté sur les risques et les comportements à adopter en cas d'urgence, les formations dispensées permettront de rendre attentives les autorités de surveillance à d'éventuels manquements qui leur seraient signalés.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.